La collecte des déchets ménagers

à partir du 02/01/2017

Reports des collectes en cas de jours fériés

BOLBEC : rue de la République, place Charles De Gaulle, place Desgénétais et rue Guillet.

	ORDURES MÉNAGÈRES	DÉCHETS RECYCLABLES	CARTONS COMMERÇANTS
JOURS HABITUELS DE COLLECTE	MARDI avant 8h JEUDI avant 8h VENDREDI à partir de 20h30	VENDREDI à partir de 20h30	VENDREDI à partir de 12h
SI JOUR FERIÉ EST UN LUNDI	MERCREDI avant 8h VENDREDI avant 8h SAMEDI avant 8h	SAMEDI avant 8h	SAMEDI avant 8h
SI JOUR FERIÉ EST UN MARDI	MERCREDI avant 8h VENDREDI avant 8h SAMEDI avant 8h	SAMEDI avant 8h	SAMEDI avant 8h
SI JOUR FERIÉ EST UN MERCREDI	MARDI avant 8h VENDREDI avant 8h SAMEDI avant 8h	SAMEDI avant 8h	SAMEDI avant 8h
SI JOUR FERIÉ EST UN JEUDI	MARDI avant 8h VENDREDI avant 8h SAMEDI avant 8h	SAMEDI avant 8h	SAMEDI avant 8h
SI JOUR FERIÉ EST UN VENDREDI	MARDI avant 8h JEUDI avant 8h SAMEDI avant 8h	SAMEDI avant 8h	SAMEDI avant 8h
SI JOUR FERIÉ EST UN SAMEDI	MARDI avant 8h JEUDI avant 8h VENDREDI à partir de 20h30	VENDREDI à partir de 20h30	VENDREDI à partir de 12h

La collecte des déchets ménagers est une compétence exercée par la Communauté d'agglomération Caux vallée de Seine.

Pour des raisons de propreté et pour améliorer notre cadre de vie, il vous est demandé de sortir vos contenants la veille au soir et de bien vouloir les rentrer en dehors des jours de collecte.

Renseignements au 02 32 84 00 35

La collecte des déchets ménagers

à partir du 02/01/2017

Reports des collectes en cas de jours fériés

LILLEBONNE : rues piétonnes, rue Henri Messager.

	ORDURES MÉNAGÈRES	DÉCHETS RECYCLABLES	CARTONS COMMERÇANTS
JOURS HABITUELS DE COLLECTE	MARDI après 19h JEUDI après 19h SAMEDI après 19h	MARDI après 19h	VENDREDI après-midi
SI JOUR FERIÉ EST UN **LUNDI**	MERCREDI après 19h VENDREDI après 19h SAMEDI après 19h	MERCREDI après 19h	SAMEDI à compter de 9h
SI JOUR FERIÉ EST UN **MARDI**	MERCREDI après 19h VENDREDI après 19h SAMEDI après 19h	MERCREDI après 19h	SAMEDI à compter de 9h
SI JOUR FERIÉ EST UN **MERCREDI**	MARDI après 19h VENDREDI après 19h SAMEDI après 19h	MARDI après 19h	SAMEDI à compter de 9h
SI JOUR FERIÉ EST UN **JEUDI**	MARDI après 19h VENDREDI après 19h SAMEDI après 19h	MARDI après 19h	SAMEDI à compter de 9h
SI JOUR FERIÉ EST UN **VENDREDI**	MARDI après 19h VENDREDI après 19h SAMEDI après 19h	MARDI après 19h	SAMEDI à compter de 9h
SI JOUR FERIÉ EST UN **SAMEDI**	MARDI après 19h JEUDI après 19h LUNDI après 19h	MARDI après 19h	VENDREDI après-midi

La collecte des déchets ménagers est une compétence exercée par la Communauté d'agglomération Caux vallée de Seine.

Pour des raisons de propreté et pour améliorer notre cadre de vie, il vous est demandé de sortir vos contenants la veille au soir et de bien vouloir les rentrer en dehors des jours de collecte.

Renseignements au 02 32 84 00 35

La collecte des déchets ménagers

à partir du 02/01/2017

Reports des collectes en cas de jours fériés

BOLBEC : rue Thiers, rue Jacques Fauquet, rue Gambetta, rue du Président Coty, rue Pasteur et rue des Martyrs.

	ORDURES MÉNAGÈRES	DÉCHETS RECYCLABLES	CARTONS COMMERÇANTS
JOURS HABITUELS DE COLLECTE	MARDI matin	MARDI matin	VENDREDI à partir de 12h
SI JOUR FERIÉ EST UN LUNDI	MERCREDI matin	MERCREDI matin	SAMEDI avant 8h
SI JOUR FERIÉ EST UN MARDI	MERCREDI matin	MERCREDI matin	SAMEDI avant 8h
SI JOUR FERIÉ EST UN MERCREDI	MARDI matin	MARDI matin	SAMEDI avant 8h
SI JOUR FERIÉ EST UN JEUDI	MARDI matin	MARDI matin	SAMEDI avant 8h
SI JOUR FERIÉ EST UN VENDREDI	MARDI matin	MARDI matin	SAMEDI avant 8h
SI JOUR FERIÉ EST UN SAMEDI	MARDI matin	MARDI matin	VENDREDI à partir de 12h

La collecte des déchets ménagers est une compétence exercée par la Communauté d'agglomération Caux vallée de Seine.

Pour des raisons de propreté et pour améliorer notre cadre de vie, il vous est demandé de sortir vos contenants la veille au soir et de bien vouloir les rentrer en dehors des jours de collecte.

Renseignements au 02 32 84 00 35

La collecte des déchets ménagers

à partir du 02/01/2017

Reports des collectes en cas de jours fériés

La collecte des déchets ménagers est une compétence exercée par la Communauté d'agglomération Caux vallée de Seine.

Pour des raisons de propreté et pour améliorer notre cadre de vie, il vous est demandé de sortir vos contenants la veille au soir et de bien vouloir les rentrer en dehors des jours de collecte.

PORT-JÉRÔME-SUR-SEINE : centre-ville*.

	ORDURES MÉNAGÈRES	DÉCHETS RECYCLABLES	CARTONS COMMERÇANTS
JOURS HABITUELS DE COLLECTE	LUNDI matin JEUDI matin	JEUDI matin	VENDREDI matin
SI JOUR FERIÉ EST UN LUNDI	MARDI matin VENDREDI matin	VENDREDI matin	SAMEDI
SI JOUR FERIÉ EST UN MARDI	LUNDI matin VENDREDI matin	VENDREDI matin	SAMEDI
SI JOUR FERIÉ EST UN MERCREDI	LUNDI matin VENDREDI matin	VENDREDI matin	SAMEDI
SI JOUR FERIÉ EST UN JEUDI	LUNDI matin VENDREDI matin	VENDREDI matin	SAMEDI
SI JOUR FERIÉ EST UN VENDREDI	LUNDI matin JEUDI matin	JEUDI matin	SAMEDI
SI JOUR FERIÉ EST UN SAMEDI	LUNDI matin JEUDI matin	JEUDI matin	VENDREDI matin

*Avenue Kennedy,
- Avenue Anatole France *(tronçon entre le carrefour de l'Europe et la rue Pierre Corneille)*,
- Place d'Isny,
- Allée Molière,
- Centre commercial de la Hétraie,
- Centre commercial de la République,
- Rue de la République *(tronçon entre le carrefour de l'Europe et la rue Guesde)*.

Renseignements au 02 32 84 00 35